

L'INFOROUTE FRANCOPHONE ET SES ENJEUX POUR LA FRANCOPHONIE

Marilyn LAMBERT-DRACHE¹
York University

Au VI^e Sommet de la francophonie qui eut lieu à Cotonou (Bénin) en 1995, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage se sont engagés « à promouvoir un espace francophone dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication » (*Déclaration de Cotonou*). Ayant lieu trois ans après le lancement, par Al Gore, alors vice-président des États-Unis, du projet « Information Super Highway » qui marqua le début d'un nombre considérable d'initiatives dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications, le sommet de Cotonou fut l'occasion pour les pays membres d'engager une réflexion sur l'avènement des inforoutes et sur les défis que cette nouvelle avancée présente pour la francophonie. Par ailleurs, l'année du Sommet de Cotonou coïncide, selon Antoine Iris (1996 : 87), avec l'affirmation d'Internet comme une « sorte de symbole » des inforoutes de l'information.

Par sa citoyenneté, le projet « inforoutes de l'information » a non seulement renforcé l'hégémonie américaine dans le domaine des technologies mais a aussi rendu encore plus évidente la visibilité de l'anglais comme langue de la technologie mais également comme langue d'échange dans la société naissante de l'information. En ce sens, la déclaration de Cotonou exprime la détermination des pays ayant le français en partage d'éviter la marginalisation dans un secteur en expansion tout en opposant « un contrepoids à l'hégémonie de la langue anglaise et de préserver le pluralisme linguistique et la diversité culturelle » (*Universités*, 1996 : 41). Il est clair que l'émergence de la société de l'information confronte les pays francophones à des défis majeurs, défis qui relèvent certes de préoccupations économiques, sociales, technologiques mais qui se situent aussi – inévitablement – aux niveaux de la langue et de la culture. Les pays ayant le français en partage s'entendent, en effet, sur l'importance cruciale de donner une présence plus significative à la langue française et aux cultures de la francophonie dans

¹ <http://www.mlambert@yorku.ca/>

l'espace virtuel. C'est sur ce défi qui n'est pas le moindre, que nous concentrerons notre propos.

LES LANGUES DU CYBERESPACE

Plusieurs études fournissent des données sur la présence des langues romanes (français, espagnol, portugais, italien, roumain) sur la Toile. Indépendamment de la méthodologie utilisée, ces études parviennent toutes à la même conclusion : l'anglais est la langue dominante sur la Toile si l'on en juge par le pourcentage des sites en anglais. Dans une étude, Réjean Roy (1998 : 85) compare les données fournies par la société Alis Technologies et l'ISOC (Internet Society) au printemps 1997 aux données compilées par Marc Bonnaud en janvier 1998. Quoique ces données révèlent des différences mineures quant au classement des langues, elles révèlent des tendances similaires. Le calcul de pourcentages moyens révèle que 84% des sites sont en anglais alors que seulement 3,15 % et 1,85 % des sites sont en allemand et français respectivement. L'étude de l'Agence de la Francophonie, de l'Association Réseaux et Développement (FUNREDES) et de l'Union Latine (1998) propose des pourcentages variant entre 0,15 % et 2,81 % pour le français (2,81 %), l'espagnol (2,53 %), l'italien (1,50 %), le portugais (0,82 %) et le roumain (0,15 %).

Plusieurs raisons permettent d'expliquer la prédominance de l'anglais sur la Toile. Nul n'ignore l'influence considérable que les États-Unis ont exercée sur l'évolution technique du réseau Internet depuis ses débuts en 1969. Morin explique que l'utilisation du code ASCII « a pendant longtemps servi de base à l'élaboration des protocoles qui régissent la circulation des données sur le réseau. Ceci à la faveur de l'anglais mais au détriment des autres langues » (2000 : 16). Par ailleurs, le pourcentage élevé de sites en anglais va de pair avec le nombre important d'internautes dans les pays anglophones et notamment aux États-Unis. En effet, la croissance d'Internet ayant été très rapide aux États-Unis, les internautes américains représentaient, à la fin de l'année 2000, 33 % des 400 millions d'internautes dans le monde soit 134 millions (Computer Industry Almanac Inc.). Les États-Unis occupent bien entendu la première place dans la liste des quinze pays du monde ayant le nombre d'internautes le plus élevé. Parmi les pays anglophones classés parmi ces quinze pays, le Royaume-Uni et l'Australie comptent respectivement 16,8 millions et 7,6 millions d'internautes. Quant aux pays dont le français est langue officielle, le Canada et la France arrivent respectivement aux quatrième et neuvième rangs avec 15,4 et 9 millions d'internautes. À ce propos, il est important de dire que la présence relativement faible du français sur la Toile résulte de la lenteur de l'entrée des pays francophones dans la société de l'information. Même les pays francophones majeurs affichent encore de modestes avancées. Selon Médiamétrie, au premier trimestre de l'année 2000, la France comptait 15 %

d'internautes² de plus de 15 ans, pourcentage qui la plaçait, d'après *Le Monde* du 12 juillet 2000, au-dessous de la moyenne européenne (31 %) derrière l'Allemagne (34 %) et la Grande-Bretagne (45,6%). En ce qui concerne le Québec, une étude réalisée par Statistique Canada révèle que pour l'année 1999, le pourcentage des ménages québécois comptant au moins un utilisateur régulier d'Internet, tous lieux d'accès confondus, était de 33,1 %, ce qui plaçait le Québec au dernier rang des provinces canadiennes et au-dessous de la moyenne canadienne de 41,8 %.

L'ENJEU LINGUISTIQUE

La prédominance de la langue anglaise devint une préoccupation majeure dès le moment où Internet commença à se démocratiser et à atteindre des zones non anglophones. Comme l'explique Adel El Zaïm, concepteur du projet Francoroute :

« Tant que le réseau était réservé à une élite qui parlait ou qui comprenait l'anglais, la question de la langue d'usage ne s'est pas posée de manière urgente. Depuis deux ans c'est différent. Le réseau Internet est accessible au grand public et se développe à une très grande échelle, notamment dans des régions où l'anglais n'est pas la langue d'usage. Cela crée des circonstances favorables à l'utilisation de sa propre langue sur le réseau car dans l'espace cybernétique, on ne trouve que ce qu'on y dépose » (*Universités* : 31-32).

En effet la démocratisation d'Internet va de pair avec une diversification linguistique des populations branchées. Les statistiques fournies par Global Reach, une firme d'experts-conseils en technologie de l'information basée à San Francisco (mars 2001) indiquent que, du point de vue de la langue, les populations branchées de langue anglaise représentent 47,6 % de l'ensemble alors que 52,4 % des populations connectées ne sont pas anglophones. Les langues des groupes non anglophones sont représentées de la façon suivante : chinois (9 %), japonais (8,6 %), allemand (6,1 %), espagnol (4,5 %), coréen (4,4 %), français (3,7 %), italien (3,1 %), portugais (2,5 %) et russe (2,1 %). Cette tendance à la diversification linguistique ne va d'ailleurs qu'en s'accroissant. D'ici 2005, explique Morin, « les internautes non anglophones connaîtront une hausse de 150 %, comparativement à seulement 60 % pour le marché anglophone » (2000 : 17). Cette affirmation est confirmée par les projections de Global Reach qui indiquent notamment

²

Un internaute est défini comme un individu s'étant connecté à Internet ou à un service en ligne au moins une fois au cours des 12 derniers mois ou au cours du dernier mois. Cette définition inclut les utilisateurs du courrier électronique.

que l'augmentation la plus rapide concerne les populations chinoises et hispanophones. Ainsi on estime qu'en 2005, la Chine se retrouvera au deuxième rang mondial avec ses 38 millions d'internautes (Morin, 2000 : 17).

Dans un contexte de diversification du paysage linguistique du réseau, l'enjeu linguistique prend une importance encore plus grande. En effet, outre le fait d'assurer la visibilité des langues autres que l'anglais sur la Toile, il s'agit de garantir à l'internaute non anglophone un accès à l'information dans sa ou ses langue(s) nationale(s), garantie qui devrait être une condition incontournable de la société de l'information. L'avènement des inforoutes et notamment d'Internet étant en train de transformer les sociétés avancées en sociétés basées d'abord et avant tout sur l'exploitation de l'information et du savoir, il est crucial de s'assurer que la langue dans laquelle l'information est disponible ne constitue pas un obstacle à l'accès à l'information. Roy (1998 : 22) cite le sociolinguiste Florian Coulmas qui exprime très justement cette idée :

« À cause de l'avènement de la société du savoir, il est aujourd'hui plus que jamais crucial d'avoir rapidement accès à de l'information en tout genre. Pour assurer qu'une langue donnée permettra, plutôt qu'empêchera, l'atteinte de ce but, il est nécessaire de la travailler et de la raffiner, tout comme les autres matières doivent être améliorées au nom d'une productivité accrue. En conséquence, il est souhaitable d'investir dans la langue, au sens propre et au sens figuré. »

Pour à la fois illustrer et justifier l'importance de cet aspect du problème, citons une enquête réalisée au printemps 1998 par trois organismes québécois, à savoir le Réseau interordinateurs scientifique québécois (RISQ), le Bureau de la Statistique du Québec (BSQ) et le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO). Cette enquête sur l'accès et l'utilisation d'Internet au Québec montre que 30 % des personnes de langue maternelle anglaise utilisent Internet chaque semaine alors que seulement 16 % des internautes ayant le français comme langue maternelle en font autant. Par ailleurs, tous âges confondus, une majorité de répondants trouvent que le français est un obstacle à la navigation sur Internet. L'enquête révèle, de plus, qu'environ 56 % des internautes réguliers consultent surtout des sites dans une langue autre que le français (anglais ou autre langue). C'est sur la base des données fournies par les RISQ/BSQ/CEFRIO, d'une part, et d'autre part, par Statistique Canada que Dyane Adam, Commissaire aux Langues officielles, a rappelé qu'en vertu de la dualité linguistique et de l'égalité de statut de ses deux langues officielles, le Canada doit s'engager à assurer un accès égal à l'information pour les Canadiennes et Canadiens francophones et anglophones : « Internet, qui relie de plus en plus les Canadiens entre eux, transforme à un rythme rapide la société canadienne et le gouvernement du Canada. Il importe que ces transformations reflètent l'égalité de statut du français et de l'anglais stipulée dans la *Charte canadienne des Droits et Libertés* et l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle visées par la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* » (6). Le Commissariat aux langues officielles (1999) a d'ailleurs présenté au

gouvernement du Canada un ensemble de recommandations allant dans ce sens (1999), recommandations auxquelles le gouvernement canadien a répondu de façon favorable.

Par ailleurs, la francophonie étant un espace de pluralité linguistique, l'enjeu linguistique se traduit, pour les pays membres, en termes de promotion de la langue française que ces pays ont en partage mais aussi de la ou des langues locales ou nationale(s) de ces pays. Ainsi que le déclare Bloche, « la francophonie, ce n'est pas le français contre l'anglais » (1998 : 20). Cette réalité est particulièrement pertinente dans le cas de l'Afrique francophone. Terre plurilingue et pluriculturelle, l'Afrique francophone est confrontée à un double défi : d'une part, œuvrer pour une présence significative du français qu'elle partage avec les autres pays francophones et d'autre part, promouvoir l'utilisation sur les inforoutes des grandes langues africaines de communication. Ce double défi contient un enjeu d'importance majeure pour les pays du Sud. Comme l'affirme Ousmane Faty Ndongo, chargé du volet technologies de l'information et de la communication à l'ANAFSA (Association nationale pour l'alphabétisation et la formation des adultes au Sénégal) : « [...] Internet porte en germe la possibilité pour le Sud d'avoir accès aux sources d'information dans les mêmes conditions que le Nord, [mais] cette possibilité ne sera effective que si nous surmontons les obstacles linguistiques qui se posent à nous » (Sissouma, (2000 : 24).

L'ENJEU CULTUREL

L'enjeu linguistique est indissociable de l'enjeu culturel. Dans les vingt premières années de l'existence d'Internet, les États-Unis ont sans aucun doute contrôlé la nature des contenus en circulation sur Internet. La grande visibilité de la langue anglaise a inévitablement été perçue, par les pays francophones, comme un danger imminent de monopole linguistique autant que culturel. De ce point de vue, la Déclaration de Cotonou doit se comprendre comme la réaction positive à « la perspective de voir l'anglais monopoliser les inforoutes et de s'y faire le propagateur d'une seule culture et d'une seule vision du monde » (Chevrier, 1997 : 3). La diversité culturelle étant une composante essentielle du monde francophone, le Sommet de Cotonou, dans l'esprit de celui de Dakar, se devait d'envisager une francophonie virtuelle dans le respect du pluralisme culturel. Accroître la visibilité du français et des autres langues de l'espace francophone sur la Toile aurait la conséquence salutaire de donner à la culture francophone – ou plus précisément aux cultures de la francophonie – une présence dans l'espace virtuel. Selon Bloche, les nouvelles technologies sont « un support supplémentaire ou complémentaire pour la diffusion de la culture et un outil de sa promotion » et c'est pourquoi, il faut « faire de la culture une priorité »

(1998 : 33). Dans cette perspective, Internet peut offrir à la francophonie un rayonnement international nécessaire dans un contexte de mondialisation.

RELEVER LES DÉFIS DE L'INFOROUTE FRANCOPHONE

Comme l'ont montré les initiatives prises notamment par la France et le Québec, la réalisation satisfaisante du projet d'inforoute francophone passe par l'adoption d'un ensemble cohérent de stratégies qui permettront aux pays francophones de relever les défis que le projet présente, notamment, sur les plans linguistique et culturel. Les stratégies adoptées en France et au Québec s'articulent autour de deux objectifs : le premier objectif est de permettre à un nombre de plus en plus significatif de francophones (mais aussi de francisants) d'avoir accès à Internet; le deuxième objectif est de favoriser, sur le réseau, la production et la réception de contenus en français ainsi que dans les langues partenaires.

Le premier objectif est une réponse évidente au fait que les populations d'internautes en France, au Québec et dans d'autres pays francophones sont encore en nombres modestes, situation qui trouve son explication soit dans le profil spécifique de chaque pays ou dans les caractéristiques communes de ces pays. Dans le cas de la France, par exemple, on a beaucoup spéculé sur les raisons du retard français par rapport à l'utilisation d'Internet : pour certains, il faut voir là la conséquence de l'attachement des Français au Minitel; pour d'autres, il s'agit d'une indifférence aux avancées technologiques. La raison la plus probable, à notre avis, est donnée par Bloche qui soutient que quoique l'accès à Internet en France ne soit pas plus cher que dans les pays comparables, la facturation à la durée décourage l'utilisation d'Internet : il suggère, à ce propos, que l'apparition d'offres forfaitaires pourra augmenter le nombre d'internautes en France (1998 : 116).

Il va sans dire que l'objectif d'augmenter le nombre d'internautes francophones implique un engagement financier sérieux des gouvernements. En juillet 2000, Lionel Jospin, Premier ministre de France, a annoncé un nouveau plan d'action gouvernementale pour la société de l'information (Pagsi) : quatre milliards de francs ont été débloqués pour développer Internet en France et favoriser l'accès pour tous aux technologies et aux réseaux d'information (*Le Monde*, 2000). La priorité de l'accès pour tous a été rappelée par Jacques Chirac, président de la République française, dans un message diffusé, le premier mars dernier, à l'occasion de la quatrième fête de l'Internet : il faut, insiste Chirac, « d'abord, étendre l'accès à Internet à toute la population française en aidant à l'équipement des ménages tout en poursuivant et en amplifiant la baisse des tarifs des télécommunications » (*Le Monde Interactif*, 2001). Parmi les actions prises pour encourager l'accès à Internet, le gouvernement français a investi dans des programmes d'appui à l'équipement des écoles et des bibliothèques publiques et a créé une *École de l'Internet*. Au Canada, le gouvernement s'est engagé à développer et renforcer l'infrastructure de l'information, espérant pouvoir rendre les

services Internet à grande vitesse largement accessibles d'ici 2004. Le gouvernement appuie aussi le Programme d'accès communautaire et le Réseau scolaire canadien dont les objectifs sont d'assurer « aux Canadiens, à leurs communautés et à leurs écoles un accès à l'autoroute de l'information » (*Discours du Trône* : 8). En réponse aux recommandations de la Commissaire aux langues officielles (1999), le gouvernement s'est engagé à affirmer la dualité linguistique sur Internet et à œuvrer pour l'augmentation des documents en français sur le réseau (Clavet : 23).

On peut supposer que l'augmentation du nombre d'internautes francophones se traduira par une demande accrue pour des ressources en français, ce qui rend d'autant plus pertinente la volonté de la France et du Québec de favoriser, sur le réseau, la production et la réception de contenus en français ainsi que dans les langues partenaires. Dans l'esprit de cet objectif, de nombreux sites officiels ont été créés en France et au Québec. Dans les deux cas, les projets ont d'abord visé le grand public et se sont concentrés sur la mise en ligne des services essentiels et sur la diffusion des œuvres du patrimoine culturel (*Discours du Trône*; Jospin).

Ceci dit, augmenter la masse critique des contenus en français ne garantit pas pour autant une augmentation proportionnelle de la réception de ces produits. Autrement dit, l'internaute francophone doit avoir l'intérêt et la volonté de rechercher des informations en langue française. À ce propos Bloche critique l'attitude des Français qui, écrit-il, « ont pris de mauvaises habitudes. Longtemps détenteurs d'une langue internationale, langue du commerce et de la diplomatie, ils se sont contentés de communiquer en français. Confrontés à la prédominance de l'anglais, ils se contentent aujourd'hui souvent de l'anglais » (1998 : 149). Il faut, ajoute Bloche, que les Français se tournent vers d'autres langues que l'anglais et soient conscients, ce faisant, de l'importance de leur démarche. En effet, les internautes francophones ont un rôle à jouer dans la construction de la francophonie virtuelle qui doit se faire en respect de la diversité linguistique et culturelle. Pour les gouvernements, cela signifie l'adoption d'une politique de plurilinguisme sur Internet.

L'INFOROUTE FRANCOPHONE : UNE CHANCE POUR LA FRANCOPHONIE

Interrogé sur l'impact des nouvelles technologies et plus particulièrement d'Internet, Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, répondit que les nouvelles technologies sont une « chance formidable » pour la francophonie (avril 1999). À son avis, l'avènement de la société de l'information a suscité une volonté politique forte de la part de l'OIF et des pays ayant le français en partage. Cette volonté est en effet, indispensable pour trouver des solutions

aux disparités économiques entre les pays du Nord et les pays du Sud dans l'espace francophone. Face au défi posé par les technologies de la communication et de l'information, l'espace francophone se divise en deux groupes de pays : les inforiches qui disposent des ressources et des infrastructures nécessaires et les infopauvres dont le développement technologique dépend du soutien financier des pays du Nord. 93,3 % des utilisateurs d'Internet se trouveraient dans les pays les plus riches alors que des zones plus peuplées comptent un nombre minime d'internautes : l'Asie du Sud-Est, par exemple, compte plus du quart de la population mondiale et seulement 0,04 % des internautes de la planète (Le Français dans le Monde, 16). Ceci dit, grâce au Fonds francophone des inforoutes mis en place en 1998, un an après la Conférence des ministres francophones à Montréal, de nombreux projets multilatéraux Nord-Sud ou Sud-Sud ont vu le jour. Ces projets sont sans aucun doute à l'origine des – modestes mais néanmoins importantes – avancées que l'on rapporte pour certains pays du Sud. En Afrique, par exemple, le réseau Internet se développe : entre 1996 et 1998, le nombre de pays africains connectés à Internet est passé de 16 à 48 (Boutros-Ghali, mai 1999). D'après des données disponibles pour septembre 2000, le nombre des internautes africains est à la hausse et les pays d'Afrique francophone qui comptent les plus grands nombres d'internautes sont le Maroc, le Sénégal et la Côte d'Ivoire (African Internet Connectivity). En ce qui concerne le Pacifique Sud, c'est la Polynésie française qui, avec 867 hôtes Internet, possède le plus grand parc inforoutier (Leblanc St-Cyr et al., 30).

Le projet d'inforoute francophone est certes une chance pour les pays francophones de se rapprocher virtuellement les uns des autres. Un tel rapprochement permettra à de nombreux pays du Sud de sortir de leur isolement, d'une part, et d'autre part, d'avoir accès à des ressources précieuses. Le projet d'*Université virtuelle francophone* (UVF), mis progressivement en place par l'Agence universitaire de la Francophonie, illustre très bien le potentiel d'un rapprochement virtuel des pays francophones. L'UVF a pour objectif principal de favoriser les collaborations entre les universités du Nord et les universités du Sud, permettant à ces dernières une meilleure intégration de leurs formations et leurs chercheurs dans les cercles internationaux. De nombreux projets d'enseignement virtuel sont subventionnés par l'Agence.

Ceci dit, le succès du projet d'inforoute francophone ne doit pas – et ne peut pas – seulement dépendre de la volonté politique des gouvernements et institutions impliqués. Il repose aussi sur la volonté individuelle des hommes et des femmes francophones qui doivent prendre conscience de leur rôle dans la réalisation d'un tel projet. Pour cela, un changement est nécessaire au niveau des attitudes : les francophones ne devraient plus se tourner vers l'anglais pour, par exemple, la recherche de sites ou la publication d'articles ou de livres. Les francophones doivent aussi s'engager à promouvoir la francophonie virtuelle. Les enseignants de français, par exemple, pourraient soit orienter leurs étudiants vers des sites en français de qualité, soit créer des

sites ou contribuer à la création de sites, soit encore participer à des projets impliquant d'autres collègues francophones de l'étranger.

À l'affirmation de Boutros-Ghali que « la Francophonie du troisième millénaire sera connectée ou ne sera pas! » (mai 1999), on pourrait ajouter que la Francophonie du troisième millénaire ne sera pas sans un engagement de toutes et tous les francophones à contribuer activement à son épanouissement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADAM, Dyane. « Internet: vitrine ou cheval de Troie de la dualité linguistique canadienne? ». Allocution prononcée devant le Cercle canadien de Toronto. 14/10/1999. 13p.
- African Internet Connectivity. African Country Internet Status. Septembre 2000. <<http://www3.sn.apc.org/africa/>>
- Agence de la francophonie, Union latine et FUNREDES. *La place des langues latines sur l'Internet*. 1998 <<http://www.francophonie.org>>
- BLOCHE, Patrick. *Le désir de France: présence internationale de la France et de la francophonie dans la société de l'information*. Rapport soumis au premier ministre Lionel Jospin. 1998. 240 p. <<http://www.internet.gouv.fr/>>
- BOUTROS-GHALI Boutros. Entretien. *Revue française de Géoeconomie*. Avril 1999. <<http://www.francophonie.org>>
- BOUTROS-GHALI Boutros. « La Francophonie à l'heure d'Internet ». *L'Eco*. Mai 1999. <<http://www.francophonie.org>>
- CHEVRIER, Marc. *La Francophonie et les inforoutes. Comment s'inscrire dans le concert des nations*. Séminaire de l'Agora sur les aspects sociaux des inforoutes. Québec. 30 mai 1997. <<http://agora.qc.ca/textes/francophonie.html>>
- CLAVET, Alain. « Le Canada et le français sur Internet ». *Objectif*. 1-2 (2000) : 10 <<http://www.cidif.org/>>
- Commissariat aux langues officielles. *Le gouvernement du Canada et le français sur Internet*. Étude spéciale. 1999. 25 p.
- Computer Industry Almanac Inc. <<http://www.c-i-a.com>>
- Déclaration de Cotonou*. 2-4 décembre 1995. <<http://www.francophonie.org>>
- Global Reach. Mars 2001. <<http://www.greach.com/globstats/>>
- Gouverneure générale du Canada. *Discours du Trône ouvrant la première session de la trentième législature du Canada*. 30 janvier 2001. <<http://www.sft-ddt.gc.ca>>
- IRIS, Antoine. *Les autoroutes de l'information*. PUF, 1996.
- JOSPIN, Lionel. « Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information ». Discours prononcé lors de l'inauguration de l'Université de la communication, Hourtain. 25 août 1997. <<http://www.premier-ministre.gouv.fr>>
- LEBLANC ST -CYR, Alexandre *et al* « Pacifique Sud ». *Objectif*. 1-2 (2000) : 30.
- Le Français dans le Monde. « L'Internet et les pauvretés ». 306 (1999) :16-17.
- Le Monde*. « La réduction du fossé numérique devient une priorité gouvernementale ». 12 juillet 2000.
- Médiamétrie. 2000. <<http://www.mediametrie.fr/>>
- Le Monde interactif*. « La Fête de l'Internet ». 1^{er} mars 2001. <<http://interactif.lemonde.fr>>
- MORIN, René. « L'internationalisation d'Internet ou l'essor du multilinguisme numérique ». *Objectif*. 1-2 (2000) : 16-22.

RISQ, CEFRIO et BSQ. Internet : accès et utilisation au Québec. Enquête. 1998.
<<http://www.risq.qc.ca/enquete/>>

ROY, Réjean. *L'inforoute en français : un portrait québécois*. Rapport. Conseil de la langue française. 1998. 134 p.

SISSOUMA, Seydon. « Langues du Net : la portion congrue à l'Afrique portion ». *Objectif*. 1-2 (2000) : 24-25.

Statistique Canada. Enquête sur l'utilisation d'Internet. 1999 .
<http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/People/Culture/arts50c_f.htm>

Universités. « À l'assaut des sites francophones d'Internet ». 17.1 (1996) : 31-32.

Universités. « Universités et inforoutes francophones ». 17.1 (1996) : 41.